



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 16 avril 2024

**Étaient présents :** Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Virginie LEGENDRE, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN, Aurélie MORISEAU

**Étaient absent :**

Jean-Yves MORAUX	a donné pouvoir à	Joël HAMELIN
Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD	a donné pouvoir à	Philippe BLUTEL
Eric CERDAN		

### DELIBERATION N° 10 VOTE DES TAUX 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le vote des taux de la fiscalité communale pour l'année 2025.

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux pour l'année 2025 et ceci, pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive.

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation (hors résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie est reversée à la commune. Un coefficient correcteur est appliqué pour ramener la somme perçue à la taxe d'habitation communale.

Le coefficient rectificateur appliqué est de 0,432263

À compter de 2023, la taxe d'habitation a été renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire les taux de l'année 2025 pour 2024
- **DECIDE** d'appliquer pour la THS le taux de Taxe d'Habitation 2022
- **SOIT :**

Taxe Foncière Bâtie :	35,65 % (dont 27,07 % ex TFB départementale)
Taxe Foncière non Bâtie :	11,44 %
C.F.E. :	8,94 %
T.H.S. :	9,38 %

Le Maire,

Philippe BLUTEL



Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 10

Pouvoir(s) : 03

Votants : 13

Acte rendu exécutoire après dépôt

081216104942-20250423-250425-01-DE

Date de transcription : 23/04/2025

Date de réception-préfecture : 25/04/2025

Publié et notifié le.....